

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 24 juin 2015 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre juin à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, sous la présidence de Monsieur Alain MAROIS, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers, Maire de St Denis de Pile.

Date de la convocation : 18/06/2015

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais				Madame RICHET	X	Monsieur BASTIDE	
Monsieur LACHAIZE	Ex	Monsieur MONTAUD	X	Madame LARRIEU	X	Monsieur MERCADIER	
Monsieur AUTIER	X	Monsieur BAGUET		Monsieur PILARD	Ex	Monsieur TABONE	
CDC du Pays de St Aulaye				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur DELAVIE (V/Pdt)	Ex	Monsieur SEBART		Monsieur LAURET	Ex	Monsieur GALINEAU	X
Monsieur GENDREAU		Monsieur BERNARD		Monsieur VALLADE	X	Monsieur CANUEL	
CDC du Canton de Fonsac				Monsieur BROUDICHOX	X	Monsieur EMAUZY	
Monsieur BEC		Monsieur MARIEN		Monsieur MARTINERIE	X	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur COMBILLET	Ex	Madame EYHERAMONNO	X	CDC du Sud Libournais			
Madame REGIS	X	Madame AMOUROUX		Monsieur ROBIN (V/Pdt)	Ex	Madame LEMOINE	
Monsieur GRELAUD	X	Monsieur GALAND		Madame RIBES	X	Monsieur MALVILLE P.	
Monsieur BESSON	Ex	Madame PEYREFITTE	X	Madame SAGE	X	Monsieur MALVILLE F.	
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur DAVID	Ex	Monsieur GUILHEM	
Monsieur MAROIS	X	Monsieur MARTINEZ		CDC du Canton de Saint Savin			
Monsieur BERTHOME (V/Pdt)	Ex	Monsieur RIMBAUD		Monsieur TROPHIME	X	Monsieur QUERION	
Monsieur ROUSSET (V/Pdt)	X	Madame ROUEDE		Monsieur BOULAN		Madame DUMAS	
Madame GANTCH (V/Pdt)	X	Madame KRIER	X	Monsieur HAPPERET	X	Monsieur BLAIN	
Monsieur ABANADES (V/Pdt)	X	Monsieur AUDINET	X	Monsieur LIMOUZI	X	Monsieur SAINQUANTIN	
Monsieur RESENDE (V/Pdt)	Ex	Monsieur MESPLEDE		Monsieur RENARD (V/Pdt)	X	Madame PICQ	
Monsieur GRELOT	X	Monsieur MARTY		Monsieur CLUZEAU	X	Madame MOLBERT	
Monsieur D'ANGLADE		Madame CONTE-JAUBERT		CDC du Canton de Blaye			
Monsieur FOULHOX		Monsieur NADEAU		Monsieur DUEZ (V/Pdt)	X	Madame MERCHADOU	
Monsieur VACHER (V/Pdt)	X	Madame PEYRIDIEUX		Madame GOUTTE	X	Monsieur MOURLOT	
CDC du Cubzaguais				Madame PELISSON	X	Monsieur MATHIA	
Monsieur GUINAUDIE (V/Pdt)	X	Monsieur COURSEAUX		Monsieur LORIAUD (V/Pdt)	Ex	Monsieur L'AE	
Madame MONSEIGNE	X	Monsieur JEANET		Monsieur CARREAU	X	Monsieur CORONAS	
Monsieur RAYNAL	X	Monsieur BRUN					

Accusé de réception en préfecture
053 25550617-20150624 2015 035-DE
Date de télétransmission : 02/07/2015
Date de réception préfecture : 02/07/2015

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Canton de Bourg				CDC de l'Estuaire			
Monsieur GRANCHERE	X	Monsieur BAQUE		Monsieur GANDRE (V/Pdt)	Ex	Monsieur RIGAL	
Monsieur BLANC	Ex	Madame LUCET		Monsieur BAILAN	X	Monsieur HENRIONNET	
Monsieur ARRIVE	X	Monsieur POUCHARD		Monsieur LABRIEUX		Monsieur NOEL	
Monsieur DEVESA	X	Monsieur JOLY	Ex	Monsieur BERNARD		Madame VERIT	

Excusés ayant donné procuration :

Monsieur DAVID, Délégué de la Communauté de Communes du Sud Libournais a donné procuration à Madame RIBES, Déléguée de la Communauté de Communes du Sud Libournais
Monsieur BLANC, Délégué de la Communauté de Communes du canton de Bourg a donné procuration à Monsieur ARRIVE, Délégué de la Communauté de Communes du canton de Bourg

Invités excusés :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,
Monsieur PLISSON, Député de la Gironde
Monsieur BOUDIE, Député de la Gironde
Monsieur DEGUILHEM, Député de la Dordogne
Madame HARDY, Conseillère Générale de la Gironde (canton de Libourne)
Monsieur FROUIN, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de Fronsac)
Monsieur BOIDÉ, Conseiller Général de la Dordogne (canton de Villefranche de Lonchat)
Monsieur LHEUREUX, Trésorier de Coutras

En ouverture de séance, sur les 52 Délégués qui composent le Comité Syndical du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 24 juin 2015, 38 d'entre eux étaient présents ou représentés par un suppléant.

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20150624-2015-035-DE
Date de télétransmission : 02/07/2015
Date de réception préfecture : 02/07/2015

DELIBERATION N° 2015 - 035

Objet : Autorisation de signature d'un avenant n° 1 au marché de prestations de transport et mise à disposition de caissons dans les déchèteries de Haute Gironde

Rapporteur : Monsieur ROUSSET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération n° 2013-025 en date du 26 juin 2013 portant autorisation de signature d'un marché de prestation de transport et de mise à disposition de caissons dans les déchèteries de Haute Gironde,

Considérant que le marché n° 13CT003 a été attribué à la société PENA ENVIRONNEMENT et a pour objet le transport et la mise à disposition de caissons dans les 4 déchèteries de Haute-Gironde.

Considérant que ce marché a été notifié le 23/07/2013 pour une durée de 5 ans et pour un montant de 4 053 145,10€ HT.

Considérant que conformément au CCTP, des caissons de 35 m³ sont disposés dans chacune des déchèteries de Haute Gironde pour différents flux (déchets enfouis, déchets verts, gravats, bois et carton).

Considérant qu'il est notamment prévu la mise à disposition de 2 caissons de 35 m³ pour les déchets verts à la déchèterie de St Gervais.

Considérant que dans cette déchèterie, en raison de l'augmentation de la fréquentation, il est devenu indispensable d'ajouter un troisième caisson pour le stockage des déchets verts.

Considérant que pour cela, la société PENA propose de modifier le prix à la tonne des déchets verts collectés à la déchèterie de St Gervais en intégrant le prix de location d'un caisson supplémentaire.

Considérant que le prix initial du marché pour l'évacuation des déchets verts à la déchèterie de St Gervais est de 38,22€HT /tonne et que le nouveau montant pour cette même prestation sera désormais de 38,54€HT/tonne soit une augmentation de 0,84%.

Considérant que cette variation de tarif aura comme incidence une augmentation sur le montant total du marché évaluée à 0,06% soit 4 055 576,99 € HT au lieu de 4 053 145,10 € HT.

Il est donc proposé aux Membres du Comité Syndical d'autoriser le Président à signer cet avenant n° 1 au marché de prestations de transport et mise à disposition de caissons dans les déchèteries de Haute Gironde.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents (38 délégués présents, sur 52 délégués en exercice) dont 2 procurations, autorise la signature d'un avenant n° 1 au marché de prestations de transport et mise à disposition de caissons dans les déchèteries de Haute Gironde dans les conditions décrites ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
FAIT A ST DENIS DE PILE, le 24 juin 2015

Le Président,
ALAIN MAROIS
33910
05 57 55 39 79
SMICVAL du SYNDICAT DES COMMUNES DE LA Haute Gironde

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20150624-2015-035-DE
Date de télétransmission : 02/07/2015
Date de réception préfecture : 02/07/2015